

BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 05 février à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 29 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Carré d'Arts à Elven sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Christophe CHEVEREAU (*Ambon – suppléant*)
M. Pascal BARRET (*Arradon*)
M. Didier BERNA (*Arzon - suppléant*)
Mme Claire MASSON (*Auray*) en Visioconférence
M. Frédéric LAURENT (*Baden*)
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)
M. Luc LE TRIONNAIRE (*Elven*)
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)
M. Alain BRULE (*Le Bono*)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(*Le Tour du Parc*)
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)
M. Alban MOQUET (*Monterblanc*)
Mme Sylvie LASTENNET (*Ploeren*)
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)
M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)
Mme Marine BARDOU (*Saint-Philibert*)
Mme Sylvie SCULO (*Séné*)

Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*)
M. Vincent TANGUY (*Surzur*)
M. Yves LOUIS (*Theix-Noyal*)
M. Brunon BODARD (*Treffléan*)
M. Gérard THEPAUT (*Vannes - suppléant*)
M. Guillaume FRÉDET (*Arc Sud Bretagne*).
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)
M. David LAPPARTIENT
(*Golfe du Morbihan – Vannes agglomération*)
M. Claude LE JALLE
(*Golfe du Morbihan – Vannes agglomération*)
M. Jean-Philippe PERIES
(*Golfe du Morbihan – Vannes agglomération*)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(*Questembert Communauté*)
M. Michel JALU (*Conseil Départemental - suppléant*)
M. Gérard GICQUEL (*Conseil Départemental - suppléant*)
Mme Gaëlle FAVENNEC (*Conseil Départemental - suppléante*)
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)

Absents excusés :

M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)
M. Nicolas DESCHAMPS (*Le Hézo*)
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint-Armel*)
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)
M. Yannick DERIAN (*St-Nolff*)

Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)
M. Thierry EVENO
(*Golfe du Morbihan – Vannes agglomération*)
M. André CROCQ (*Conseil Régional*)
Mme Soizic PERRAULT (*Conseil Départemental*)
M. Maxime PICARD (*Conseil Régional*)
M. Patrick LE DIFFON (*Conseil Régional*).

Procurations :

M. Benoît MADEC (*Crac'h*) donne pouvoir à M. Ronan LE DÉLÉZIC
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint Armel*) donne pouvoir à M. David LAPPARTIENT
M. Yannick DERIAN (*St-Nolff*) donne pouvoir à Luc LE TRIONNAIRE
M. Thierry EVENO (*GMVA*) donne pouvoir à M. Claude LE JALLE
Mme PERRAULT Soizic (*Conseil Départemental*) donne pouvoir à M. Gérard GICQUEL
M. André CROCQ (*Conseil Régional*) donne pouvoir à Mme Anne GALLO

Etaient également présents (équipe du parc) :

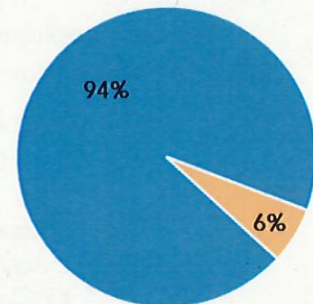
Mme Monique CASSÉ, M. Ronan PASCO, Mme Marie TAVENNEC.

BUDGET PRIMITIF 2021

VU la délibération n°2020-60 en date du 7 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021 du Syndicat Mixte du Parc et l'existence du rapport sur ces orientations ;

Le budget primitif 2021 proposé tel que présenté en annexe à ce rapport s'équilibre en :

- Fonctionnement : 1.896.071.52 €
- Investissement : 115.953.74 €



Soit un budget total de 2.012.025.26 €.

La mise en œuvre de la charte par le programme d'actions en 2021 repose sur :

- le financement statutaire des membres du syndicat mixte – 990 000 €
- la dotation de l'Etat – 120 000 €
- les financements dédiés que le Parc mobilise en complément.

Les projets bénéficiant de financements dédiés en 2021 sont :

- Natura 2000 (Europe et Etat),
- Conservation des habitats marins et gouvernance maritime, Life intégré MarHa (Europe),
- Stratégie Trame verte et bleue (Europe et Région),
- Atlas de la biodiversité communale 1& 2 (Office Français de la Biodiversité),
- Défi famille biodiversité positive et inventaire des haies (Office Français de la Biodiversité),
- Guide pour l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments ostréicoles (Europe et Région Bretagne),
- MELOEM - Savoirs empiriques des professionnels de la mer (Europe et Région Bretagne),
- Aires marines éducatives (Europe et Région Bretagne),
- Évolution du trait de côté (État)
- Repères de submersion marine (Région Bretagne),
- Plan de paysage « renouveau de la végétation arborée du Golfe » (Etat et Région Bretagne),
- Connaissances et valorisation du patrimoine maritime – projet Européen PERICLES (Europe),
- Aires marines éducatives (Europe et Région Bretagne),
- Trame bleue salée (Agence de l'Eau)
- Tourisme ornithologique (Europe)
- Transition agricole et alimentaire (Région)...

Afin que le budget primitif soit le plus sincère possible, il a été élaboré en ne tenant compte que des appels à projet pour lesquels le Parc a reçu les avis de notification d'attribution d'aide. Les avis d'allocation de subvention à venir seront intégrés aux décisions modificatives tout comme les dépenses liées aux projets concernés.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

- Les contributions statutaires des membres du syndicat :

Les taux appliqués pour l'année 2021 seront identiques aux deux dernières années soit une participation à hauteur de :

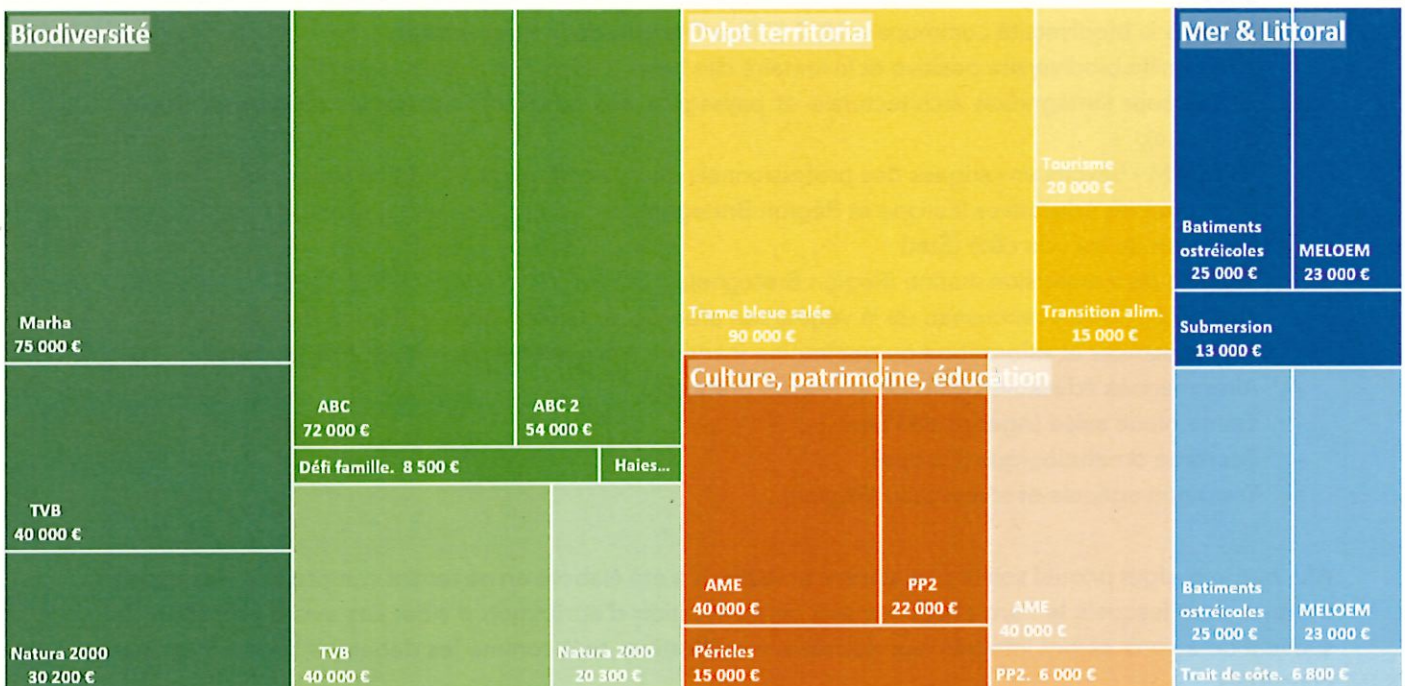
- 1,30 € par habitant DGF pour les communes adhérentes,
- 0,40 € par habitant DGF pour les EPCI,
- 1,04 € par habitant DGF pour les communes associées (80% de la cotisation des communes adhérentes),
- L'équivalent aux contributions réunies des communes adhérentes et des EPCI pour la Région et le Département.

L'ensemble des contributions statutaires s'élève, pour l'année 2021 sur la base de la population DGF 2020, à 990.000 € (49 % des produits inscrits au BP).

- La dotation de l'Etat :

La dotation de la DREAL Bretagne se maintient à 120.000 € (6 % des produits du Parc).

- Les paiements de subventions attendus en 2021 – 782 000 € soit 40% du recettes de fonctionnement :



- La participation directe des communes (71 150 € soit 4 % du recettes de fonctionnement :

Le projet de l'Atlas de la biodiversité communale sur 15 communes du territoire est coordonné par le Parc qui se charge de contractualiser les différentes prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet et percevra donc des communes concernées une participation financière (Soit un total attendu de 44.000 € auxquels s'ajoutent 27 000 € attendus dans le cadre de l'édition des « beaux livres » de ces ABC).

- Les recettes complémentaires :

Elles regroupent des produits ponctuels du Parc et relèvent des remboursements sur rémunération des agents, d'études réalisées pour des communes du Parc (IFREMER 1000€), des interventions du Parc (participation de GMVA et AQTA voyage étude trait de côte 3400€ et de la contribution Marque Parc (2000€).

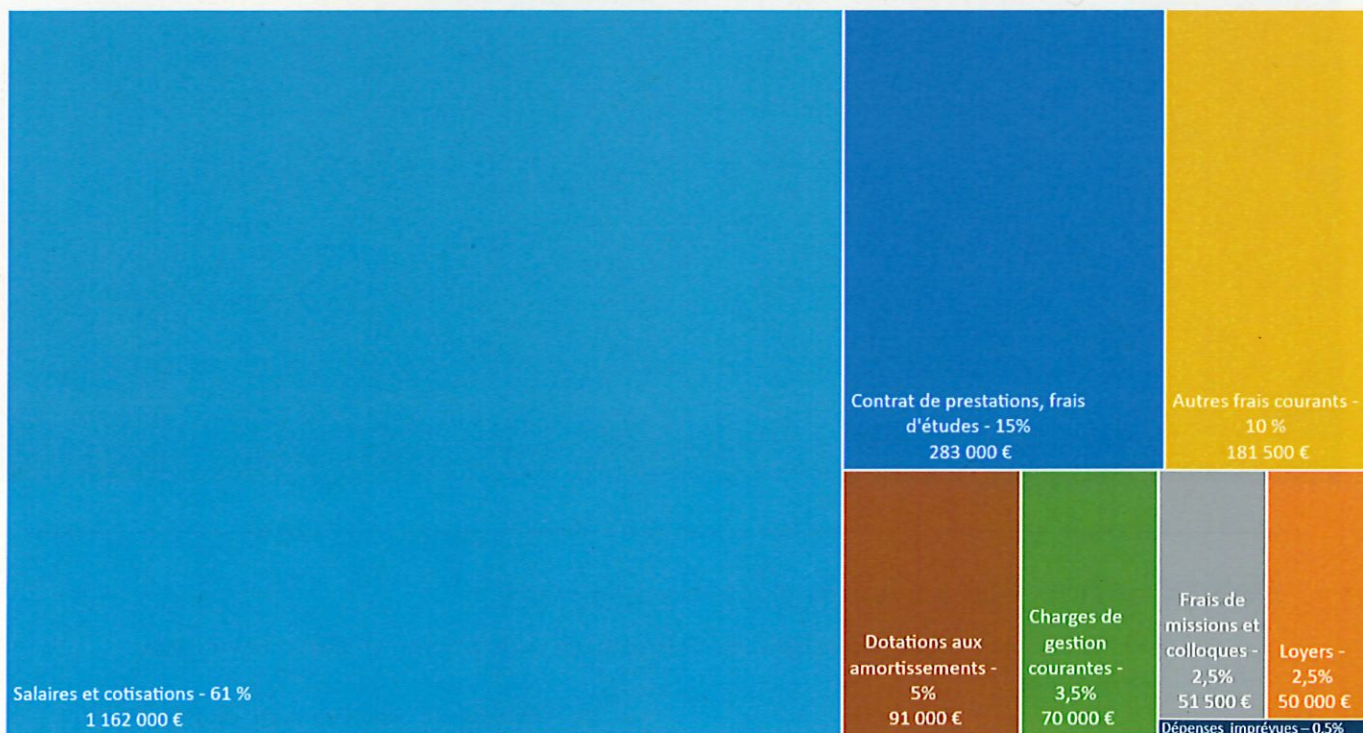
LES DÉPENSES :

Les charges à caractère général du Parc restent stables par rapport à 2020. Les frais de missions et déplacements sont dépendants de l'évolution des missions et de l'équipe du Parc ; Le plan de formation est en cours d'élaboration.

Les charges de personnels représentent 61 % du budget de fonctionnement.

L'affectation du résultat excédentaire de 2020 permettra, en décision modificative, d'inscrire les dépenses liées à certaines actions planifiées au second semestre 2021.

PRÉVISIONS - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021





SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est limitée et s'équilibre à 115 953.74 € soit 6% du budget global du Parc.

LES RECETTES :

Les recettes d'investissement proviennent :

- des dotations aux amortissements – 91 000 € (78 % des recettes),
- du FCTVA – 25 000 € (22 % des recettes)

LES DEPENSES :

Les dépenses d'investissement seront liées notamment :

- Installations, matériels ou outillages technique – 43.2%
- Matériels de transport – 6%
- Matériels de bureau et informatique – 9.6%
- Mobilier – 9.5%
- Autres immobilisations corporelles – 24.4%
- Dépenses imprévues – 7.3%

Matériels techniques et installations	Autres immobilisations	Mobilier		
Travaux Ilur, 49 000 € Inventaire TVB, 2 000 €	Valorisation estuaire Noyalo, 10 000 €		Matériel Informatique, 10 000 €	
	Matériel AME 7 000 €	Valorisation Natura 2000 6 500 €		Expo MELOEM, 11 000 €
	Mouillages, 3 600 €	Expo valeurs Parc,...	Dépenses imprévues 8 500 €	Matériel transport
			Restoration Guépard, 6 000 €	Annexe...

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ le bureau Syndical décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessous en en document annexe.

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - SMAGPNRGM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004970800015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES VANNES
MENIMUR

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SMAGPNRGM (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	21

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
168415SMAGPNRGM
SMAGPNRGM

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99,97 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,14 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,76 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 896 071,52	1 896 071,52
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 896 071,52	1 896 071,52

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	115 953,74	115 953,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		115 953,74	115 953,74

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 012 025,26	2 012 025,26
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	388 473,50	0,00	565 884,60	565 884,60	565 884,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 112 545,00	0,00	1 161 600,00	1 161 600,00	1 161 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	55 179,00	0,00	70 164,00	70 164,00	70 164,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 556 197,50	0,00	1 797 648,60	1 797 648,60	1 797 648,60
66	Charges financières	450,00	0,00	600,00	600,00	600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	24 404,43		6 869,18	6 869,18	6 869,18
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 581 051,93	0,00	1 805 117,78	1 805 117,78	1 805 117,78
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	70 488,63		90 953,74	90 953,74	90 953,74
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		70 488,63		90 953,74	90 953,74	90 953,74
TOTAL		1 651 540,56	0,00	1 896 071,52	1 896 071,52	1 896 071,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 896 071,52
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 500,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	14 534,00	0,00	700,00	700,00	700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 631 506,56	0,00	1 891 571,52	1 891 571,52	1 891 571,52
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 651 540,56	0,00	1 896 071,52	1 896 071,52	1 896 071,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 651 540,56	0,00	1 896 071,52	1 896 071,52	1 896 071,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 651 540,56	0,00	1 896 071,52	1 896 071,52	1 896 071,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 896 071,52
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	90 953,74
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 000,00	0,00	107 470,00	107 470,00	107 470,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	149 000,00	0,00	107 470,00	107 470,00	107 470,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 657,13		8 483,74	8 483,74	8 483,74
	Total des dépenses financières	9 657,13	0,00	8 483,74	8 483,74	8 483,74
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	158 657,13	0,00	115 953,74	115 953,74	115 953,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	158 657,13	0,00	115 953,74	115 953,74	115 953,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

115 953,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	62 668,50	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	62 668,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	25 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	25 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	88 168,50	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 488,63		90 953,74	90 953,74	90 953,74
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	70 488,63		90 953,74	90 953,74	90 953,74

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	TOTAL (- PAR + VOTE)
					ID : 056-200049708-20210205-2021_04_2-DE	
TOTAL		158 657,13	0,00	115 953,74	115 953,74	115 953,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	115 953,74
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	90 953,74
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	565 884,60		565 884,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 161 600,00		1 161 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 164,00		70 164,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	600,00	0,00	600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	90 953,74	90 953,74
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	6 869,18		6 869,18
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 805 117,78	90 953,74	1 896 071,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 896 071,52
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	107 470,00	0,00	107 470,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 483,74		8 483,74
Dépenses d'investissement – Total		115 953,74	0,00	115 953,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	115 953,74
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 800,00		1 800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	700,00		700,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 891 571,52		1 891 571,52
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 896 071,52	0,00	1 896 071,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 896 071,52
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		90 953,74	90 953,74
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		25 000,00	90 953,74	115 953,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	115 953,74
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	388 473,50	565 884,60	565 884,60
60612	Energie - Electricité	200,00	200,00	200,00
60622	Carburants	2 800,00	7 600,00	7 600,00
60623	Alimentation	1 650,00	2 650,00	2 650,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 930,00	10 875,00	10 875,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	4 300,00	4 300,00
6064	Fournitures administratives	2 100,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 650,00	6 250,00	6 250,00
611	Contrats de prestations de services	105 373,50	225 941,60	225 941,60
6132	Locations immobilières	22 330,00	22 000,00	22 000,00
6135	Locations mobilières	4 800,00	1 900,00	1 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	4 500,00	4 500,00
61551	Entretien matériel roulant	5 600,00	5 200,00	5 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	10 220,00	7 270,00	7 270,00
6161	Multirisques	7 500,00	10 000,00	10 000,00
6168	Autres primes d'assurance	18 665,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	30 510,00	57 200,00	57 200,00
6182	Documentation générale et technique	1 860,00	1 830,00	1 830,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 500,00	4 500,00	4 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 100,00	22 350,00	22 350,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	4 200,00	4 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 900,00	3 040,00	3 040,00
6236	Catalogues et imprimés	21 500,00	35 170,00	35 170,00
6237	Publications	13 450,00	32 843,00	32 843,00
6251	Voyages et déplacements	18 300,00	11 000,00	11 000,00
6256	Missions	24 100,00	18 000,00	18 000,00
6257	Réceptions	2 120,00	1 100,00	1 100,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 215,00	17 765,00	17 765,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 800,00	3 800,00	3 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 112 545,00	1 161 600,00	1 161 600,00
6218	Autre personnel extérieur	8 250,00	7 200,00	7 200,00
6331	Versement mobilité	7 680,00	8 800,00	8 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 455,00	700,00	700,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 350,00	15 800,00	15 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 110,00	2 200,00	2 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	225 000,00	211 700,00	211 700,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 900,00	11 100,00	11 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	76 500,00	70 800,00	70 800,00
64131	Rémunérations non tit.	407 800,00	459 000,00	459 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	63 600,00	72 500,00	72 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	173 500,00	186 000,00	186 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	94 850,00	92 800,00	92 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 550,00	21 000,00	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	55 179,00	70 164,00	70 164,00
6518	Autres	15 832,00	23 550,00	23 550,00
6531	Indemnités	26 200,00	26 200,00	26 200,00
6532	Frais de mission	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 347,00	5 500,00	5 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	9 114,00	9 114,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 556 197,50	1 797 648,60	1 797 648,60
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	450,00	600,00	600,00
6688	Autres	450,00	600,00	600,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	24 404,43	6 869,18	6 869,18
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 581 051,93	1 805 117,78	1 805 117,78
= a + b + c + d + e				

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les propositions nouvelles (3)	
			positions	Votes (4)
			ID : 056-200049708-20210205-2021_04_2-DE	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	70 488,63	90 953,74	90 953,74
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	70 488,63	90 953,74	90 953,74
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		70 488,63	90 953,74	90 953,74
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		70 488,63	90 953,74	90 953,74
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 651 540,56	1 896 071,52	1 896 071,52

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 896 071,52
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	3 500,00	1 800,00	1 800,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 500,00	1 800,00	1 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	14 534,00	700,00	700,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	14 534,00	700,00	700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 631 506,56	1 891 571,52	1 891 571,52
74718	Autres participations Etat	190 828,75	153 068,75	153 068,75
7472	Participat° Régions	442 229,25	523 473,22	523 473,22
7473	Participat° Départements	326 910,55	329 851,55	329 851,55
74741	Participat° Communes du GFP	270 196,15	314 579,95	314 579,95
74751	Participat° GFP de rattachement	85 714,40	89 811,60	89 811,60
7477	Participat° Budget communautaire et FS	234 352,46	252 997,55	252 997,55
7478	Participat° Autres organismes	81 275,00	227 788,90	227 788,90
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 000,00	2 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 651 540,56	1 896 071,52	1 896 071,52
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 651 540,56	1 896 071,52	1 896 071,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 651 540,56	1 896 071,52	1 896 071,52

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 896 071,52
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	145 000,00	107 470,00	107 470,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	36 200,00	50 090,00	50 090,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	7 000,00	7 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	28 500,00	11 080,00	11 080,00
2184	Mobilier	500,00	11 000,00	11 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	49 800,00	28 300,00	28 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		149 000,00	107 470,00	107 470,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 657,13	8 483,74	8 483,74
Total des dépenses financières		9 657,13	8 483,74	8 483,74
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		158 657,13	115 953,74	115 953,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		158 657,13	115 953,74	115 953,74

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	115 953,74
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	62 668,50	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 130,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	16 038,50	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	41 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		62 668,50	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 500,00	25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	25 500,00	25 000,00	25 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		25 500,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		88 168,50	25 000,00	25 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	70 488,63	90 953,74	90 953,74
28031	Frais d'études	2 922,00	2 922,00	2 922,00
28033	Frais d'insertion	0,00	345,69	345,69
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	1 194,00	1 194,00	1 194,00
28051	Concessions et droits similaires	4 814,84	2 312,00	2 312,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 478,00	3 248,00	3 248,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 385,00	3 990,38	3 990,38
28182	Matériel de transport	27 600,30	31 260,21	31 260,21
28183	Matériel de bureau et informatique	12 192,36	15 789,42	15 789,42
28184	Mobilier	272,00	495,48	495,48
28188	Autres immo. corporelles	16 630,13	29 396,56	29 396,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		70 488,63	90 953,74	90 953,74
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		70 488,63	90 953,74	90 953,74
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		158 657,13	115 953,74	115 953,74

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	115 953,74
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Le Président (1),

A Elven, le 05/02/2021

Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Elven, le 05/02/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vannes, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.